

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet d'innovation des pratiques culturelles - Convention avec la Région et les acteurs
du territoire**

Le projet d'innovation des pratiques culturelles vise à accompagner la transition agricole en collaboration avec les agriculteurs du territoire. Après une première phase dédiée aux diagnostics et formations, la phase 2, prévue sur trois ans, vise à expérimenter des solutions pour réduire l'usage des pesticides de synthèse. Financé par une subvention régionale de 108 568 euros via le dispositif AEP (Agriculture Écologiquement Performante), le projet nécessite la signature de conventions spécifiques avec la Région et les partenaires clés.

Rappel :

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, QBO co-porte avec la ville de Briec, un projet ambitieux de transition agricole en lien avec les agriculteurs du territoire.

Son objectif est de co-construire avec les acteurs du territoire un projet répondant à des logiques plurielles :

- de maintenir un savoir-faire agricole sur le territoire ;
- de fédérer des acteurs du territoire ;
- d'engager et de favoriser des changements de pratiques culturelles ;
- de faciliter la compréhension mutuelle ente agriculteurs et habitants ;
- rendre le territoire attractif pour les futurs agriculteurs et agricultrices.

La phase 1 du projet consistait à co-construire avec les agriculteurs un plan d'actions intégrant de nouveaux leviers agronomiques : préventif, curatif et d'autonomisation. Ainsi une vingtaine de diagnostics ont été réalisés sur des fermes volontaires à Plogonnec, Edern, Briec, Ergué-Gabéric, Pluguffan, Guengat, Plonéis, Quimper, Landrévarzec et Quéménéven et des formations sur les PNPP (Préparation Naturelle Peu Préoccupantes) ont été proposées aux agriculteurs, aux agents des espaces verts et aux habitants de l'agglomération.

Ce projet étendu à l'ensemble de l'agglomération a retenu l'attention et le soutien de nombreux acteurs sur le territoire :

- la Banque des territoires avec un appui à la gouvernance dans la première phase ;
- le Programme Leader (Europe) qui a co-financé la première phase du projet ;
- les agriculteurs qui ont répondu présents aux nombreuses sollicitations reçues de notre part et qui se sont portés volontaires pour les diagnostics de la première phase du projet ;
- l'INRAE qui a élaboré le protocole d'essais pour la seconde phase du projet à titre gracieux.

La DRAAF, la Chambre d'Agriculture, le GAB29, la MAB le CIVAM, l'association Bretagne Vivante et l'association Aspro PNPP sont également au cœur du projet au travers du comité de pilotage.

Depuis le début de cette démarche, trois comités de pilotage se sont réunis intégrant les différents partenaires parties prenantes de la démarche pour préciser le projet et rendre compte des avancées.

Dans le cadre de la démarche, une charte de coopération a été signée par les acteurs du territoire impliqués dans le projet et mentionnés ci-dessus.

Elle permet de mettre en avant à égale mesure les acteurs du territoire : les agriculteurs sont au cœur de cette démarche d'accompagnement.

Phase 2 du projet :

L'année 2024 a vu émerger la deuxième phase du projet, prévue pour une durée de trois ans. Elle a pour objectif principal de mener des expérimentations concrètes sur des exploitations volontaires afin de réduire l'utilisation des pesticides de synthèse. Cette phase se structure autour de trois axes principaux :

- Axe 1 : Recherche participative sur les PNPP et autres leviers agronomiques pour la réduction des pesticides ; (assuré par l'INRAE)
- Axe 2 : Travail sur les assolements et accompagnement au désherbage mécanique sur maïs et cultures céréalières ; (assuré par le GAB 29)

- Axe 3 : Développement de pratiques d'agriculture de conservation des sols (ACS) ; (Assurer par la Chambre d'Agriculture)

L'INRAE assurera la mise au point des protocoles d'expérimentation, tandis que le GAB29 et la Chambre d'Agriculture contribueront respectivement aux accompagnements individuels et collectifs.

Afin de financer cette 2^{ème} phase, QBO a répondu à l'appel à projets "Agriculture Écologiquement Performante" (AEP) lancé par le Conseil Régional. En décembre 2024, la Région a confirmé l'attribution d'une subvention de 108 568 euros sur trois ans, avec un financement réparti en 3 phases annuelles successives. Cette subvention couvre 80% du budget.

Chacune des trois phases (une phase par an) donnera lieu à une convention spécifique (jointe en annexe) avec la Région conformément à la logique de "phases glissantes" définie dans le dispositif AEP. Compte tenu des délais d'instruction du dossier, la Région autorise la prise en compte, dans le cadre de cette convention, des dépenses liées à ce projet effectuées à partir du 1er septembre 2024.

Pour assurer le déroulement de cette seconde phase, il est également nécessaire de signer des conventions avec respectivement l'INRAE, le GAB 29 et la Chambre d'Agriculture afin qu'ils perçoivent les quotes-parts de subventions que la Région aura versée à Quimper Bretagne Occidentale pour leurs missions dans le cadre de ce projet.

Ces conventions, jointes au présent rapport, définissent les rôles et engagements de chaque partenaire pour la réussite du projet.

Le projet d'innovation des pratiques culturales constitue une opportunité pour renforcer la résilience agricole du territoire et répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement avec la Région dans le cadre du dispositif AEP ;
- d'autoriser madame la présidente à signer les conventions de partenariat avec l'INRAE, le GAB29 et la Chambre d'Agriculture